

**Collectif « NI RICHES NI PAUVRES NI SOUMIS !  
Les locataires de la MALADRERIE  
Disent NON AU « SURLOYER BOUTIN »  
A AUBERVILLIERS**

Après notre rendez-vous du 24 mars avec Jacques Salvator

**RESTONS TRES VIGILANTS  
DROIT D'ALERTE AU SURLOYER**

L'attitude du maire ne nous a pas paru combative, il adopte plutôt une posture d'attente. Certes, il condamne les excès du surloyer Boutin, mais pas son principe. Sur notre demande d'informer les locataires menacés, il se retranche derrière le Président de l'Office, mais ne veut pas non plus affoler le parc HLM. Il est, dit-il, signataire d'un courrier collectif de maires de la Communauté d'Agglomérations sollicitant un rendez-vous auprès de Madame Boutin. BIEN. (Cela fait 3 mois et nous savons, qu'à ce jour, aucune réponse n'a été faite). Il s'étonne que notre quartier ne soit pas déclaré zone urbaine sensible. BIEN. Mais ce nouveau classement ne se fera pas aussi rapidement qu'il le dit (s'il se fait !) et, dans **8 mois, le surloyer massacreur sera applicable.**

L'intervention des locataires et de tous ceux qui sont attachés à maintenir la mixité sociale du quartier reste de plus en plus nécessaire.

Le départ d'une partie des locataires des H.L.M., souvent ceux qui s'intéressent le plus à la vie collective, à l'environnement, aux projets en cours, entraînerait un appauvrissement du quartier, dans tous les sens du terme.

Aussi, nous nous adressons aux commerçants, aux enseignants des écoles voisines, aux responsables d'équipements municipaux et autres associations pour les alerter et solliciter leur soutien.

**Chacun dans son secteur d'activité, commerce, enseignement, vie sociale et culturelle sait que, il y a risque à déséquilibrer les cités qui représentent 80% du quartier.**

**Par ailleurs, nous avons décidé d'intervenir auprès de Jack Ralite, sénateur, Daniel Goldberg, député, Patrick Braouezec, président de Plaine Commune, Pascal Beudet, président du groupe «Ensemble pour Aubervilliers », Bernard Vincent, vice-président de Plaine Commune, Evelyne Yonnet, conseillère générale, Ugo Lanternier, président de l'OPH, et au Conseil d'Administration de l'OPH, demandant leur soutien dans les secteurs qui les concernent.**

**Nous voulons continuer à VIVRE ENSEMBLE, la loi Sarkozy-Boutin ne nous en empêchera pas !!!**

**Nous continuerons nos actions et demanderons votre aide.  
Merci de votre confiance**

**Pour information sachez que pour notre cité, la Maladrerie, les surloyers calculés sur les revenus de 2006, estimation de l'OPH, vont de : 31€ à 1485€ à cela doivent s'ajouter le loyer et les charges.**

**Quelques exemples significatifs à vos calculettes...**

**VOUS ÊTES LOGÉS DEPUIS 1980 DANS 84 M2, LES ENFANTS SONT PARTIS DEPUIS QUELQUE TEMPS, VOUS RESTEZ À 2 PERSONNES, VOS RETRAITES S'ÉLÈVENT À 44137 EUROS/AN VOUS PAYEZ ACTUELLEMENT 402 EUROS DE LOYER (700 AVEC LES CHARGES) SI LA LOI EST APPLIQUÉE VOUS DEVREZ PAYER 296,10 EUROS DE SURLOYER SOIT UN TOTAL DE 996,10 EUROS !!!**

**VOUS ÊTES UN JEUNE MÉNAGE, DANS 70 M2 VOUS TRAVAILLEZ TOUS LES DEUX ET GAGNEZ CHACUN 1584 EUROS PAR MOIS. VOUS ÊTES ÉLIGIBLES AU SUR-LOYER... CAR VOUS GAGNEZ 20% DE PLUS QUE LE PLAFOND ET ALLEZ DEVOIR PAYER 47,25 EUROS DE PLUS !! L'UN DE VOUS DEUX OBTIENT UNE AUGMENTATION DE 100 EUROS PAR MOIS...ALORS VOUS DEVREZ PAYER UN SUR-LOYER DE 89,25 EUROS !!! SI L'AUTRE OBTIENT LA MÊME AUGMENTATION, LE SUR-LOYER SERA ALORS DE 131,25 EUROS !!! BREF, PLUS VOUS ALLEZ CROIRE GAGNER PLUS, PLUS VOUS ALLEZ DEVOIR PAYER: AVEC 200 EUROS DE PLUS PAR MOIS VOUS AUREZ 131,25 EUROS DE SURLOYER. CA FAIT RÉFLÉCHIR...**

**VEUVE DEPUIS UN AN, VOUS OCCUPEZ UN LOGEMENT DE 65 M2.VOTRE RETRAITE EST DE 1500 EUROS /MOIS.VOUS TOUCHEZ DEPUIS 1 AN LA PENSION DE REVERSION DE VOTRE MARI DÉCÉDÉ.VOUS PAYEZ ACTUELLEMENT 311 EUROS DE LOYER. VOTRE SURLOYER SERAIT DE 258,37 EUROS, SOIT AVEC LES CHARGES 769 EUROS PAR MOIS !!!**

**VOUS ÊTES UN MÉNAGE AVEC 2 ENFANTS DE 18 ET 21 ANS, LOGÉ DANS 86 M2. AVEC 47501 EUROS/AN POUR 4 PERSONNES VOUS NE PAYEZ PAS DE SURLOYER...MAIS L'UN DE VOS ENFANTS TROUVE UN TRAVAIL, COMME STAGIAIRE À 1000 EUROS PAR MOIS, VOUS DEVREZ ALORS PAYER 58,05 EUROS DE SUR-LOYER**

**PAS DE CHANCE !!!! VOTRE 2<sup>ÉME</sup> ENFANT TROUVE AUSSI UN TRAVAIL À 1000 EUROS PAR MOIS. VOTRE SUR-LOYER SERA ALORS DE 367,65 EUROS PAR MOIS. AVEC LES CHARGES CELA FERA 1067 EUROS PAR MOIS!!!! DE PLUS SI VOUS DÉSIREZ TRANSMETTRE LE LOGEMENT À VOS ENFANTS CELA NE SERA PLUS POSSIBLE (LA LOI BOUTIN SUPPRIME LE DROIT DE SUITE ) SI L'UN DE VOS ENFANTS A LE MALHEUR DE GAGNER PLUS DE 21198 EUROS /AN SOIT 1776,5 EUROS PAR MOIS, IL NE POURRA MÊME PAS S'INSCRIRE POUR DEMANDER UN HLM !!!!**

**ATTENTION : Le surloyer + loyer de base ne peut pas dépasser le quart des revenus, à cela, il faut ajouter les charges...**

**Pour le collectif des 160 locataires signataires du texte**

**R. Foucre, F. Rodriguez, C. Fiumani, G. Jacquemot, D. Mairesse, G. Hamet  
J. Didier, M. Lisembard, C. Pataut, J.C. Hurel, G. Mouzin, P. Ringot, B. Benkhelouf  
M. Tamet, B et C. Minet, H. Jouenne, M. Rivat, L. Belzgaou**